

Convocation au commissariat.

Par **sam**, le 14/01/2010 à 00:21

Bonjour,

Mon pere a reçu une convocation pour un flagrant délit. Que risque-t'il ? On n'a jamais eu à faire à eux, ça pourrai être une plainte ?

Par **Tisuisse**, le 14/01/2010 à 08:00

Bonjour,

Que votre père aille déjà au commissariat et, à son retour, revenez nous dire ce qu'il en est car, pour le moment, faute d'infos plus précises, difficile de dire quoi que ce soit.

A bientôt.